

Réduire ses déchets, c'est possible !

Consultation publique pour le projet de Programme
Local de Prévention des Déchets Ménagers et
Assimilés (PLPDMA)



Être acteur de la réduction des déchets

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** vise à réduire les déchets produits par les usagers (ménages et professionnels) du territoire. Ce plan d'actions, d'une durée de 6 ans (2026-2031) s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

Nos performances de déchets collectés par flux

Déchèteries 51 %



38 168 t

539 kg/hab.

OMR

27 %



20 131 t

284 kg/hab.

Recyclables 15 %



11 424 t

161 kg/hab.

Autres

6 %



4 179 t

59 kg/hab.

Biodéchets 2 %



1 505 t

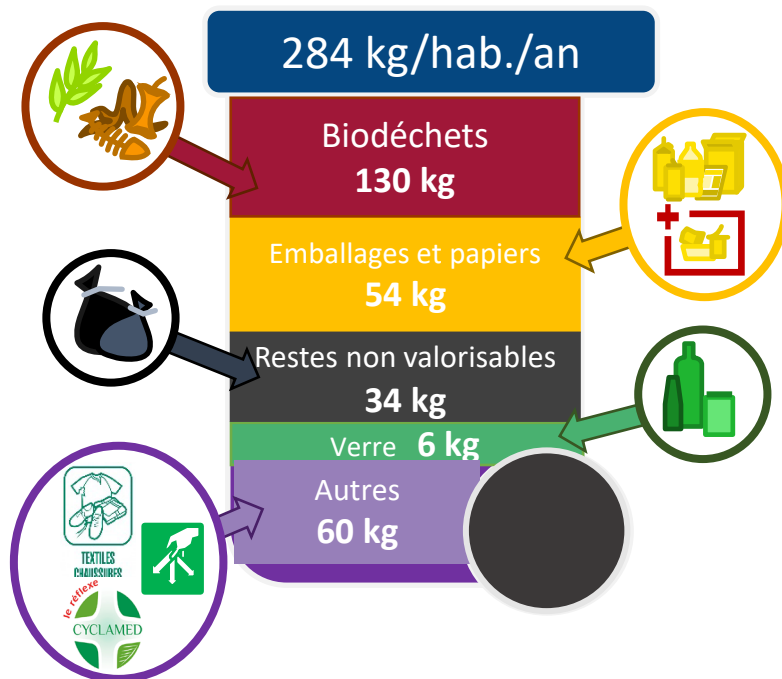
21 kg/hab.

TOTAL DMA

75 407 t

1065 kg/hab.

Des déchets évitables ou valorisables majoritaires dans la poubelle grise



En 2023, la COBAN a collecté 75 047 tonnes de déchets soit **1 065 kg/hab.** (la moyenne nationale étant de 500 kg/hab.). Ces performances peuvent être améliorées, notamment en triant les matières valorisables représentant encore en moyenne **88% du contenu des OMR collectées**,

Les objectifs réglementaires



-15% de Déchets Ménagers et Assimilés Entre 2010 et 2030

C'est l'objectif que fixe la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Notre ambition



- 54 kg par habitant en 6 ans

Grâce à la mise en place du plan d'actions, un habitant de la COBAN produira 1 011 kg de déchets en 2031, contre 1 065 kg en 2023.

Le plan d'actions (2026-2031)

7 axes

Ciblant les différents types de producteurs et flux de déchets du territoire

22 actions

Permettant de couvrir un large panel de solutions

2,0 €

Par habitant par an investis dans la réduction des déchets

Les 7 axes du plan d'actions

Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

44 kg/hab. de restes alimentaires sont jetés dans la poubelle noire chaque année sur le territoire de la COBAN. Cela se traduit par des coûts non négligeables pour les ménages et pour l'environnement. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire la COBAN souhaite accompagner les habitants et les acteurs de la restauration collective vers l'adoption de nouvelles pratiques.



-10 kg/hab.

IMAGINER UN PLAN DE COMMUNICATION ANTI-GASPI ORGANISER UNE JOURNÉE TECHNIQUE ENTRE LES ACTEURS DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Partage de retours d'expériences

SENSIBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Interventions dans les écoles pour la gestion des repas, élargissement du programme pédagogique à toutes les classes élémentaires

ORGANISER DES DÉFIS INTER-ÉCOLE « ASSIETTE VIDE »

Pesée des quantités jetées et communication sur les chiffres obtenus

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Diagnostic du gaspillage alimentaire, proposition de d'actions à mettre en place, suivi annuel



-24 kg/hab.

Les biodéchets représentent encore plus de 46% de la poubelle noire et les végétaux sont les déchets les plus collectés en déchèterie. La COBAN souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour transformer ces biodéchets en ressources !

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Poursuite des plans de déploiement des composteurs, accompagnement sur demande des résidences et établissements

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER AU JARDINER AUTREMENT

Diffusion de guides, animations de stand de sensibilisation, organisation d'une gratifieria du jardinage

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE BROUAGE

Communication sur les avantages du broyat, sessions de broyage gratuites

SENSIBILISER AU COMPOSTAGE DANS LES JARDINS PARTAGÉS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Réunions d'informations sur le compostage dans les jardins partagés, poursuite de l'axe compostage du programme pédagogique scolaire

Axe 2 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe 3 Favoriser la consommation responsable

A travers cet axe, la COBAN souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement, moins générateurs de déchets.



-5,5 kg/hab.

FAVORISER LES BONNES PRATIQUES SUR LES ÉVÈNEMENTS

Accompagnement des associations à la mise en place de bonnes pratiques lors des événements

CONTINUER À PROMOUVOIR LE « STOP PUB »

Mise à disposition sur les stands et au siège de la COBAN, distribution aux nouveaux arrivants

Les 7 axes du plan d'actions

Axe 4 Favoriser la réparation et le réemploi

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La COBAN souhaite prolonger la durée de vie des objets en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation.



-6,0 kg/hab.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES ACTEURS LOCAUX DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VALORISER LA PRATIQUE DE L'UPCYCLING

Ateliers lors de la semaine de la réduction des déchets

METTRE EN PLACE UNE ZONE DE RÉEMPLOI/RÉPARATION EN DÉCHÈTERIE

Formation des agents à la reconnaissance des objets réemployables, partenariat avec acteurs locaux pour la collecte

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN LIEU DÉDIÉ



-5 kg/hab.

Au niveau national, Environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques, Cette part est plus élevée sur un territoire touristique comme la COBAN. Il est donc indispensable d'accompagner les professionnels dans une démarche de réduction de leurs déchets.

RÉFLÉCHIR À DES ACTIONS PAR FILIÈRES DU TERRITOIRE

État des lieux et sensibilisation par filière

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS UTILISATEURS DU SPPGD SUR LES DISPOSITIFS PROPOSÉS PAR LA CMA/CCI

Réunions d'informations, communication via la facture RS

INFORMER LES PROFESSIONNELS SUR LES SOLUTIONS DE GESTION DE LEURS DÉCHETS EXISTANTES

Axe 5 Réduire les déchets des professionnels

Axe 6 Actions complémentaires sur flux spécifiques

En raison de la proximité à l'océan du territoire de la COBAN, des déchets spécifiques sont produits et peuvent être valorisés. La collectivité a également un rôle à jouer dans la préservation des milieux naturels.

LIMITER LES DÉCHETS COQUILLERS DES OMR

Réflexion autour de l'implantation de PAV dédiés, points spécifiques pour les événements produisant de gros volumes de déchets coquillers

SOUTENIR LES PROJETS PERMETTANT DE VALORISER LES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

Cahier des charges pour les travaux intégrant une revalorisation des sédiments, sensibilisation à la revalorisation des sédiments pour usage multiples

SENSIBILISER LES USAGERS AUX DÉPÔTS SAUVAGES EN FORÊT

Recensement, mise en place d'un plan d'action, diffusion du guide du Ministère



-4 kg/hab.

Renforcer la cohésion entre les communes et mettre en avant les initiatives éco-responsables de chacune sont autant d'enjeux primordiaux pour la COBAN afin d'être identifiée comme un acteur du changement crédible et engagé.

METTRE EN AVANT L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COMMUNES

Création d'un réseau entre communes et COBAN, mise en lumière des bonnes pratiques

Axe 7 Être exemplaire en matière de prévention



COBAN
COMMITÉ LOCAL D'ACTIVITÉS
DU BORD D'ACHOEN ROSE

Les acteurs mobilisés



LES ÉLUS LOCAUX

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord



LES SERVICES

Les employés des services déchets, communication et développement économique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord



LES 8 COMMUNES



LES ACTEURS ENGAGÉS DU TERRITOIRE

CREPAQ Bordeaux

Zero Waste Bordeaux

ATENOBÀ Joue-Eco

Prisme-Association Solidaire et Citoyenne

Inser'Cycles

Wings of The Oceans

Réseau Répar'acteurs

Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon



LES INSTITUTIONS

ADEME Nouvelle Aquitaine

Région Nouvelle Aquitaine

Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie

La consultation publique

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Avant son adoption par le Conseil communautaire de la COBAN, **vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet du 15 juillet au 25 août 2025.**



Dès la fin de la consultation publique, la COBAN rédigera une synthèse des observations du public et des modifications pourront être apportées au document.

Le programme sera ensuite lancé dès le premier semestre 2026 !

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA, le dossier est téléchargeable sur le site internet de la COBAN [>>PLPDMA](#)

Les usagers peuvent faire part de leurs remarques et suggestions sur le [questionnaire en ligne](#) en cliquant sur le lien suivant : [>>questionnaire en ligne](#)

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord vous remercie pour votre contribution au projet de réduction des déchets sur le territoire !